



Assemblée ordinaire de la Société, tenue à la salle du conseil du Centre administratif au 895 rue Cabana, et en direct par vidéoconférence le 20 octobre 2025, à laquelle les membres formaient quorum.

GRATUITÉ DU TRANSPORT EN COMMUN LES 24 ET 31 DÉCEMBRE 2025 POUR LE TRANSPORT URBAIN ET ADAPTÉ, ET LES 25 DÉCEMBRE 2025 ET 1ER JANVIER 2026 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ

RÉSOLUTION 121-25

CONSIDÉRANT les journées fériées de la période du temps des Fêtes ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke (STS) a pour mission d'offrir des services de transport collectif qui rapprochent les gens ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 90 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), les tarifs doivent être publiés dans un journal diffusé dans le territoire de la Société et qu'ils entrent en vigueur le trentième (30^e) jour qui suit cette publication ;

CONSIDÉRANT les conditions applicables aux tarifications spéciales uniques qui peuvent être octroyées par la STS en vertu des articles 17 et 18 (section II) du règlement numéro R-073 établissant les différents titres de transport édictant des conditions au regard de leur possession et de leur utilisation ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2.6 du règlement numéro R-072 sur la délégation de pouvoirs autorise le conseil d'administration à décider d'un tarif spécial unique pour tous les clients lors de journées ou d'évènements spéciaux ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Société de transport de Sherbrooke accorde à la clientèle la gratuité du transport en commun les 24 et 31 décembre 2025 pour le transport urbain et adapté, et les 25 décembre 2025 et 1^{er} janvier 2026 pour le service de transport adapté.

Que la Secrétaire fasse paraître un avis public à cet effet.

ADOPTÉ

« Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu. »

La secrétaire

Vicky Martineau
